

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG-CLIMAT DANS LES STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT DES ASSUREURS

LE BAROMÈTRE



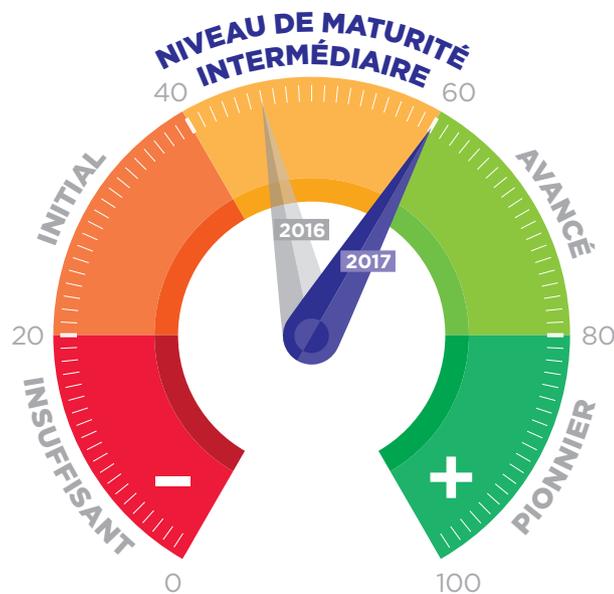
2^E ÉDITION

INTRODUCTION

Le présent baromètre mesure la maturité de la démarche d'investisseur responsable des assureurs concernant l'intégration, dans leurs stratégies d'investissement, de critères environnementaux, sociaux, de gouvernance (ESG) et climat. Le niveau de maturité est évalué au regard des exigences de l'article 173 de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et des attentes des parties prenantes.

Cette deuxième édition présente la situation en 2017 et illustre les pratiques associées au deuxième exercice des reporting "article 173". L'enquête a été menée au cours du second semestre 2018. Ce baromètre sera reconduit annuellement afin de suivre les progrès de la profession.

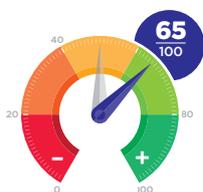
Pour cette deuxième édition, le score de la profession s'élève à **60/100**



Ce résultat, en hausse de 14 points par rapport à 2016, témoigne de la mobilisation des assureurs pour faire progresser leurs démarches d'investisseurs responsables.

Les assureurs ont publié en 2017 une feuille de route pour mieux intégrer les critères ESG et climat dans leurs stratégies d'investissement.

18 recommandations opérationnelles traitent les différents axes de progrès identifiés dans ce baromètre.



GOVERNANCE DE LA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

Les résultats du pilier gouvernance témoignent d'un renforcement de l'appropriation interne. Le niveau d'intégration et de maturité des sujets ESG-climat progresse et devrait permettre le soutien et la progression des pratiques d'intégration ESG - Climat dans la durée.



ENGAGEMENT ENVERS LES ÉMETTEURS ET LES SOCIÉTÉS DE GESTION

L'engagement vis-à-vis des émetteurs et des sociétés de gestion est le pilier qui progresse le plus. Notamment, plus de deux tiers des assureurs jouent un rôle actif auprès des entreprises émettrices pour influencer leurs pratiques ESG et intègrent des critères ESG et climat dans les mandats de gestion.



PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LES CHOIX D'INVESTISSEMENTS

L'intégration des critères ESG dans les politiques d'investissement se renforce.
Ce résultat témoigne de l'engagement de l'ensemble de la profession et la relative maturité des pratiques d'intégration ESG.



PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS CLIMAT DANS LES CHOIX D'INVESTISSEMENTS

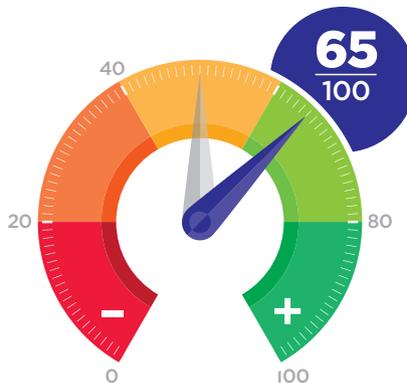
La prise en compte des risques climat dans les décisions d'investissement progresse. La complexité technique des évaluations constitue toujours un frein mais le partage des bonnes pratiques et les réflexions méthodologiques se poursuivent.



TRANSPARENCE ET LISIBILITÉ DE L'INFORMATION POUR LE CLIENT

La communication auprès des clients est l'axe sur lequel les marges de progrès restent les plus importantes.
Dans leur feuille de route, les assureurs ont prévu de développer des plans de formation sur les enjeux ESG-Climat auprès des réseaux de distribution et de préciser les différents espaces où le souscripteur peut accéder à ces informations.

GOUVERNANCE



GOUVERNANCE DE LA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

POLITIQUE ESG-CLIMAT



des entreprises ont fait valider leur politique ESG climat par une délibération du conseil d'administration.

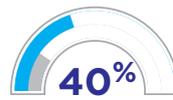


des entreprises publient leurs engagements ESG-climat en externe.



des entreprises ont un comité ou une instance de gouvernance dédiée aux sujets ESG-climat.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES



La cartographie des risques de l'entreprise inclut une revue complète des risques ESG-Climat pour 40% des entreprises.

FORMATION



des entreprises ont mis en œuvre des actions de formation ESG-Climat **auprès d'au moins une instance de gouvernance**, au cours des 2 dernières années.



des entreprises ont mis en œuvre des actions de formation ESG-Climat **auprès des directions métiers**, au cours des 2 dernières années.



LES POINTS D'APPUI



- ◆ Les assureurs français sont engagés : 85% ont pris des engagements publics et près de 90% ont adhéré à des chartes ou initiatives internationales en matière ESG-climat (PRI, IICGG, CDP...)
- ◆ Le niveau d'intégration et de maturité des sujets ESG-climat progresse : 85% des assureurs ont fait adopter la politique ESG-Climat par leur conseil d'administration et 80% ont mis en place un comité dédié à l'intégration de ces sujets.

LES AXES DE PROGRÈS



- ◆ Les risques ESG-Climat devraient être davantage intégrés aux cartographies des risques
- ◆ Les actions de formation auprès des instances de gouvernance et des directions métiers devraient être maintenues dans le temps pour renforcer l'appropriation des sujets à tous les niveaux de l'entreprise, y compris au sein de la fonction risques et auprès des commerciaux.

ENGAGEMENT



ENGAGEMENT ENVERS LES ÉMETTEURS ET LES SOCIÉTÉS DE GESTION

ENGAGEMENT ENVERS LES ENTREPRISES



des entreprises
pratiquent
l'engagement
actionnarial sur
des sujets ESG
ou climat.



des entreprises
pratiquent une politique
d'exclusion sectorielle
envers les activités peu
compatibles avec une
transition bas carbone,
charbon notamment.

ENGAGEMENT ENVERS LES SOCIÉTÉS DE GESTION



80% des entreprises intègrent systématiquement
des critères ESG-Climat dans **les mandats des
gestionnaires externes** et 65% dans **la sélection des
fonds des gérants extérieurs.**



LES POINTS D'APPUI



◆ L'engagement actionnarial sur les sujets ESG-Climat vis-à-vis des émetteurs se renforce: 85% des assureurs jouent un rôle actif auprès des entreprises dans lesquelles ils investissent pour influencer leurs pratiques ESG et plus des deux tiers excluent certaines activités en raison de leur contribution carbone.

◆ L'engagement envers les sociétés de gestion progresse également: 65% intègrent des critères ESG et climat dans la sélection des fonds et 80% dans les mandats de gestion.

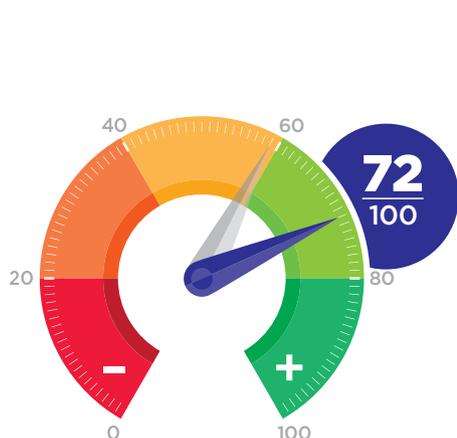
LES AXES DE PROGRÈS



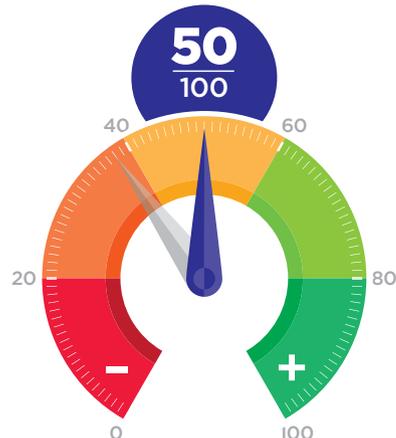
◆ Plusieurs pistes de progrès peuvent être envisagées: intégration de critères ESG-climat dans les due-diligence de sélection des fonds, contractualisation pour appliquer ces critères dans les mandats de gestion.



INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG ET CLIMAT



INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG



INTÉGRATION DES CRITÈRES CLIMAT

Tous les résultats de cette catégorie sont pondérés du montant des actifs gérés par les entreprises concernées.

MONTANT DES ACTIFS COUVERTS PAR UNE ANALYSE



des actions et obligations sont couvertes par une analyse ESG, soit **1325 milliards d'euros**.



des actifs couverts par une analyse d'empreinte carbone, soit **1191 milliards d'euros**.

LES POINTS D'APPUI



◆ Le taux de couverture des analyses ESG et Climat progresse: Plus de trois quarts des actions et obligations sont couvertes par une analyse ESG et 45% par une analyse d'empreinte carbone. Ces analyses sont prises en compte dans la décision d'investissement pour la majorité des assureurs.

PRISE EN COMPTE DE CES ANALYSES DANS LA DÉCISION D'INVESTISSEMENT



27% des acteurs affirment que les analyses ESG réalisées sont prises en compte dans les décisions d'investissement d'au moins un tiers des actifs en portefeuille.

70% affirment qu'elles sont systématiquement prises en compte dans la décision d'investissement.



38% des acteurs indiquent que les analyses climat sont prises en compte dans la décision d'investissement d'au moins 20% des actifs en portefeuille.

Pour 43% des acteurs, elles sont systématiquement prises en compte dans la décision.

◆ 90% des entreprises pour l'ESG et 85% pour le climat ont défini un plan de progrès pour élargir le périmètre des actifs couverts, améliorer la prise en compte de ces résultats dans les décisions d'investissement ou mettre en place un programme de recherche.

LES AXES DE PROGRÈS



◆ Les engagements des assureurs sur le climat sont plus récents et les méthodologies encore en construction. La mesure de l'empreinte carbone constitue la première étape pour la majorité des assureurs.



INVESTISSEMENTS VERTS ET PRODUITS RESPONSABLES



2016
45
Milliards d'euros
d'investissements
verts en 2016

2017
49
Milliards d'euros
d'investissements
verts en 2017



2016
2,8
Milliards d'euros
d'unité de compte
déjà **labellisées**
ESG ou Climat

2017
8
Milliards d'euros
d'unité de compte
déjà **labellisées**
ESG ou Climat

LES POINTS D'APPUI



◆ Les assureurs ont commencé à allouer des actifs en faveur de la transition énergétique avec 49 milliards d'euros d'actifs identifiés comme verts. Les montants investis dans les obligations vertes progressent.

LES AXES DE PROGRÈS



◆ Le montant des unités de compte labellisées disposant d'un label ESG ou climat progresse: 5 milliards d'UC sont labellisées ISR et 420 millions labellisées TEEC. Les assureurs ont pris l'engagement, d'ici fin 2018, d'inclure dans leur offre un support en unité de compte bénéficiant d'un label à caractère ESG et/ou Climat pour toute nouvelle souscription d'assurance vie.

ALIGNEMENT DU PORTEFEUILLE AVEC UNE TRAJECTOIRE 2°C



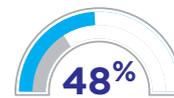
des assureurs ont modélisé
l'alignement d'une partie de leur
portefeuille avec un scénario 2°C.

ANALYSE DES RISQUES DE TRANSITION



ont initié une réflexion
méthodologique sur une
évaluation de l'impact financier
des risques de transition.

ANALYSE DES RISQUES PHYSIQUES



ont initié cette réflexion sur
l'évaluation de l'impact financier
des risques physiques.



LES AXES DE PROGRÈS



◆ Les méthodologies d'évaluation de l'impact ESG-Climat des investissements ou de l'impact financier d'une exposition à des enjeux environnementaux spécifiques sont diverses, encore en développement et doivent gagner

en robustesse pour en faire de véritables outils d'aide à la décision. Le partage des bonnes pratiques et les réflexions méthodologiques doivent se poursuivre pour enrichir les analyses.

◆ Une partie des assureurs a mesuré l'alignement de tout ou partie de son portefeuille avec un scénario 2°C, notamment en comparant le mix énergétique des investissements avec celui d'un scénario 2°C.

TRANSPARENCE ET LISIBILITÉ CLIENT



TRANSPARENCE ET LISIBILITÉ DE L'INFORMATION POUR LE CLIENT

TRANSPARENCE



des entreprises publient un rapport dédié pour répondre aux exigences de l'article 173.



des entreprises relaient ces informations dans leur communication RSE.

COMMUNICATION DIRECTE AUPRÈS DES CLIENTS



des entreprises utilisent la communication directe auprès des souscripteurs.



des entreprises ont entamé une formation des réseaux de distribution.

LES POINTS D'APPUI



◆ La quasi-totalité des entreprises a un rapport dédié pour répondre aux exigences de l'art 173 et 75% relaient ces informations dans leur communication RSE.

LES AXES DE PROGRÈS



◆ Seulement 30% des assureurs utilisent la communication directe auprès des souscripteurs(ex.mailing, lettres d'informations, leaflet, etc.) pour relayer l'information

◆ Seulement 20% ont entamé une formation des réseaux de distribution pour présenter ces informations aux clients.

◆ Par ailleurs des marges de progrès existent pour rendre compréhensible l'information fournie au grand public.

MÉTHODOLOGIE DU BAROMÈTRE

PÉRIMÈTRE

Le périmètre de l'étude a évolué entre 2016 et 2017. Les résultats présentés dans cette deuxième édition, réalisée en partenariat avec Novethic, portent sur les réponses consolidées de 20 entreprises représentant 86% du montant total des actifs gérés par les entreprises d'assurance françaises à fin 2017.

Entreprises du panel en 2017: AG2R La Mondiale, Allianz France, Assurances du Crédit Mutuel, AXA France, AVIVA France, BNP Paribas CARDIF, Crédit Agricole Assurances, CNP Assurances, COVEA, Generali, Groupama, HSBC Assurances vie, MACIF, MAIF, Natixis Assurances, Neuflyze vie, SCOR SE, Sogecap, Suravenir, SwissLife France.

Les montants communiqués portent sur l'ensemble du marché, ils ont été estimés sur la base des réponses de ces 20 entreprises.

Les entreprises ont répondu sur la situation de leurs entités françaises au 31.12.2017 et illustre les pratiques associées à la deuxième édition des reporting article 173. L'enquête a été conduite au 2^e semestre 2018 et sera reconduite annuellement.

PONDÉRATION ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

La notation du baromètre est issue d'une trentaine de questions regroupées au sein des 5 axes suivant:

- 1. Gouvernance et mobilisation interne:** 30 points
- 2. Intégration des critères ESG:** 20 points
- 3. Intégration des critères Climat:** 30 points
- 4. Engagement:** 10 points
- 5. Communication grand public:** 10 points

Compte-tenu des exigences plus récentes pour l'intégration des critères climat, la pondération est plus importante sur cet axe afin d'inciter à progresser rapidement. La pondération des différents axes pourra être révisée si nécessaire à l'avenir, par exemple pour rééquilibrer les axes ESG et climat.

La notation consolidée des axes «Intégration des critères ESG» et «Intégration des critères Climat» est pondérée de la taille des actifs tandis que les autres axes sont consolidés de manière équipondérée.

QUESTIONS ET DÉFINITIONS

La définition des investissements verts retenue à date comprend l'ensemble des actifs dédiés aux thématiques environnementales entendu comme les investissements en green bonds, les fonds thématiques environnementaux, les fonds low-carbon et l'immobilier vert (immeubles bénéficiant de labels environnementaux type HQE, BREEM, LEED). Cette définition pourra être affinée pour les prochains baromètres notamment si une nomenclature plus précise était proposée au niveau européen ou national.

Le questionnaire est disponible sur demande auprès de la FFA.

Contact



Pauline Becquey-Helary,
Développement Durable
p.becquey-helary@ffa-assurance.fr

Aurore Gauffre,
Investissements
a.gauffre@ffa-assurance.fr



Fédération Française
de l'Assurance

26, boulevard Haussmann
75311 Paris Cedex 09

Rue Montoyer 51
1000 Bruxelles

ffa-assurance.fr

 [@FFA_assurance](https://twitter.com/FFA_assurance)